

FICHE TECHNIQUE : REPRISES CHANTIERS

L'entretien de la base vie

L'objectif de cette note est de proposer une répartition des missions d'entretien des bases vie dans le cadre de la reprise des chantiers de BTP.

I - Constat

Disparité de positionnement en fonction des maîtres d'ouvrages, des entreprises et des opérations.

Une des principales questions abordées lors des négociations.

Pas de recommandation spécifique hormis les recommandations de l'opptp.

II - Objectifs

Homogénéiser le plus possible la position des maitres d'ouvrage public

Faciliter les négociations de reprise de chantier

Massifier les commandes afin d'optimiser les couts

III - Proposition du groupe

En cas d'opérations multi-entreprises :

Les maîtres d'ouvrage prennent à leur charge les coûts liés au nettoyage journalier des bases vie.

Les entreprises gardent à leur charge les actions qui sont à mener dans la journée (souvent toutes les 2H).

Ce partage des coûts a semblé équitable au groupe de travail sachant que l'entretien journalier classique est intégré ans le poste installation de chantier et n'est fait que "légèrement".

Une première estimation est de 700€HT par mois pour une prestation classique (pas de désinfection

- La désinfection n'est nécessaire qu'en cas de présence dans la base vie d'un compagnon détecté COVID).

Liste des prestations prévues par entreprise homologuée :

- pour 2 bungalows de 12m² ;
- vidage des corbeilles à papier ;
- nettoyage des appareils sanitaires ;
- mise en place des consommables sanitaires ;
- dépoussièrage des radiateurs et des dessus de casiers ;
- nettoyage des prises et interrupteurs ;
- balayage et lavage de tous les sols ;
- utilisation de produits homologués notamment virucides

IV - avantage

La traçabilité et le professionnalisme des interventions sont assurés.

Les coûts sont à priori optimisés.

Les négociations des surcoûts sont simplifiées.

V - Organisation du nettoyage de la base vie

En attendant des textes au niveau national, le maître d'ouvrage prend à sa charge et commande directement les prestations de nettoyage quotidien. Ceci facilite le recours au marché à bons de commandes des collectivités.

Le nettoyage des points de contact, préconisés tous les 2heures, est pris en charge par les entreprises et réalisé par les compagnons.